

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Mardi 05 septembre 2023 à 20h30 Salle des Fêtes d'Évans

Le Conseil Municipal de la commune d'Évans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes d'Evans.

Présents: François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUVEAUX, André BONNET, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Thierry QUANTIN, Serge CORNOUEIL Dominique DELIOT, Aïcha HENRY, Raphaël BOURDENET, Jacky HUDRY, ROUX Aurore.

Absents: Alain DELITOT (excusé)

Secrétaire de séance : Thierry QUANTIN

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV de la séance du 09 juin 2023
- Remboursement Forfaitaire Agricole (RFA)
- Travaux de la 1ère tranche budgétés SIDEC
- Convention pour adhésion au service de maintenance e-lum du SIDEC
- Remplacement matériel salle polyvalente
- Finalisation de la mise à jour des numérotations de rues et validation des achats plaques et numéros.
- Présentation du rapport annuel 2022 du SYDOM

QUESTIONS DIVERSES:

- Point sur les travaux en cours de la Commune.
- Mise à jour du logiciel de gestion du cimetière.
- Information sur les problèmes d'infractions au code de l'urbanisme de notre Commune.
- Bois: Point sur l'affouage.
- Rappel à nos administrés que selon la procédure préfectorale de juillet 2022, le Procès-Verbal du Conseil Municipal ne s'affiche qu'après approbation lors du Conseil suivant.

QUESTION N° 1 Adoption du PV de la séance du 09 juin 2023

Le PV de la séance du 09 juin 2023 est :

Adopté à l'unanimité

QUESTION N° 2 Remboursement Forfaitaire Agricole (RFA)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une nouveauté 2023.

En effet, les communes qui vendent pour $-92000,00 \in de$ bois sur 2 ans, peuvent prétendre au remboursement forfaitaire agricole (RFA).

Cela correspond à 4.43 % des ventes de bois encaissées sur 1 an.

Le RFA a pour objet de compenser forfaitairement la charge de TVA ayant grevé les approvisionnements et les investissements des exploitants agricoles non soumis à la TVA.

Il s'applique aux exploitants agricoles non assujettis obligatoirement à l'imposition de la TVA, ou qui n'ont pas opté pour leur assujettissement d'après le régime simplifié agricole (RSA) qui leur est propre.

Monsieur le Maire propose donc que la Commune bénéficie de l'assujettissement pour son activité « bois » sous le régime du remboursement forfait agricole à compter du 01/01/2022.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 3 Travaux de la 1ère tranche budgétés SIDEC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre le choix de la 1ère tranche de travaux du SIDEC qui avait été prévu au budget pour cette année.

Au programme, le renouvellement d'une partie du parc d'éclairage public de la Commune.

Un devis nous est proposé pour remplacer le matériel existant considéré comme les plus anciens et énergivore par du matériel type LED programmables.

L'étude nous a été restituée, elle met en évidence un grand nombre de ponts lumineux vétustes sur les 112 points lumineux existant sur le village.

Pour la réalisation des travaux, plusieurs points sont nécessaires :

- Prévoir différentes tranches de travaux en fonction des urgences et ne dépassant pas 30 000€
- Adhérer à la charte E-LUM du Sidec.

La commission électricité se réunira pour valider cette tranche en fonction des urgences mise en évidence dans l'étude.

Cette commission avait été créé lors d'un précédent conseil, elle a été modifiée :

- Raphaël BOURDENET
- André BONNET
- Emmanuel BARBERET
- Aurore ROUX
- Alain DELITOT
- Thierry QUANTIN
- François GRESET

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 4

Convention pour adhésion au service de maintenance e-lum

Cette charte nous engage avec le SIDEC sur l'entretien et remplacement des ampoules, le coût est forfaitaire (18€ par points lumineux soit 2016 €/an pour la Commune). Le coût nous semble raisonnable par rapport aux dépenses actuelles avec notre fournisseur habituel.

Le fait d'adhérer à la charte E-LUM, nous permet d'obtenir 50 % des subventions par an sur un plafond de 30000 € de travaux. Un devis de 38000 € sur une 1ère tranche est proposé, il resterait à notre charge 23000€. Sur cette somme, des subventions auprès du département et de la région seront demandés.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 5

Remplacement de matériel salle polyvalente

Le Conseil Municipal a constaté la vétusté du mobilier de la salle polyvalente. Il est nécessaire de renouveler 20 tables et 50 chaises. Des devis seront demandés pour le prochain conseil de façon à ce que le nouveau matériel soir présent pour les futures locations de 2024.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 6

Finalisation de la mise à jour des numérotations des rues et validation des achats de plaques et numéros

Notre collaboration avec LA POSTE touche à sa fin, un document informatique nous a été remis regroupant sur une cartographie les N° et les occupants de chaque maison de toutes les rues du village.

Toutefois un suivi et une mise à jour sera nécessaire par nos soins, à chaque changement d'occupants.

Une commande de 4 panneaux pour les nouvelles voies et de 36 numéros doit être réalisée. Un devis est proposé par LA POSTE provenant de notre fournisseur habituel soir un montant de 1407.37 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 7 Présentation du rapport annuel 2022 du SYDOM

Le rapport a été vu et lu par l'ensemble des conseillers à titre informatif.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux en cours de la Commune :
 - o Route de petit Mercey : les travaux ont été réalisés par l'entreprise DELIOT afin de stabiliser les accotements.
 - Place de parking bas de la citadelle ; la préparation et la pose des pavés seront réalisées début 2024 ainsi que le béton désactivé. Le nettoyage des 2 bacs de fontaine ainsi que leur étanchéité pour prévoir de les remettre en eau l'an prochain se fera lors du nettoyage du village le 14 octobre 2023.
 Merci à tous les bénévoles pour leur aide.

COMPTE RENDU

Les abris bus : un marquage en jaune pour l'arrêt du bus a été demandé à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour les 3 arrêts. Le 3° arrêt prévu Rue MAISON ROUGE entrera en fonctionnement après le marquage au sol.

- Point sur l'affouage:

- o Les 320 stères ont été distribués aux affouagistes, leur évacuation est en cours.
- Nettoyage du village:
 - Comme vous avez pu le constater lors de la réception du bulletin d'information, le nettoyage est reporté au samedi 14 octobre 2023.
- Mise à jour du logiciel de gestion du cimetière :
 - O Monsieur Serge CORNOUEL nous expose l'état des lieux concernant les concessions et les tombes à relever. Beaucoup de retard avait été pris sur la gestion des places du cimetière dorénavant tout a été intégré dans le logiciel pour une concordance parfaite avec le terrain.
- Élagage des haies :
 - L'élagage des haies peut reprendre depuis le 15 septembre 2023, nous demandons à chaque propriétaire de haie jouxtant une voie communale à procéder à son élagage. Nous vous rappelons l'obligation à chacun d'entretenir ses haies.
 - Nous faisons ce petit rappel à la loi par le biais du compte rendu, si le nécessaire n'est pas fait un courrier individuel sera envoyé aux propriétaires négligents.
- <u>Information sur les problèmes d'infractions au code de l'urbanisme de notre Commune</u> :
 - Nous avons constaté qu'une construction illicite a été réalisée sur une propriété de la commune.
 - Un constat d'huissier ainsi qu'un procès-verbal ont été dressés par le Maire accompagné des services de gendarmerie et de la DDT. L'affaire est dans les mains du procureur.
- Cartes Jeunes :
 - o Celles-ci sont à retirer chez Mme HENRY Aïcha au 3 Chemin du Milieu à EVANS. Tél: 06 08 80 13 48;
- Taxes foncière 2023 :
 - Nous vous rappelons que le taux de la Commune reste inchangé par rapport à 2022. L'augmentation de 6.94 % que vous constaterez est due exclusivement à la hausse de la base imposée par l'ÉTAT.
- Rappel à nos administrés que selon la procédure préfectorale de juillet 2022, l'affichage du Procès-Verbal du Conseil Municipal ne se fait qu'après approbation lors de la réunion de Conseil suivante.

Séance close à 22 h 30.

Le Maire, François GRESET

COMPTE RENDU